Réception au contrôle de légalité le 07/02/2022 à 17h26
Réference de l'AR : 002-210201604-20220203-d2022_32-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 3 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le 3 février à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 28 janvier 2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sophie MEURET
Jennifer CAURE
Maxime RATEL
Alban DELFORGE
Brigitte FIAN
José BEAURAIN
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : M. HEREDIA à M. LIRUSSI ; Mme LEDOUX à Mme LEFEVRE C. ; M. FERGUEN à M. LAPERSONNE ; Mme ISSAAD à Mme LETRILLARD ; M. EL BAIED à M. RENAUX ; Mme PIRAUX à Mme GREHAN ; M. WATIER à M. LIEVIN ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme LACAILLE ; M. LECAREUX à M. VALLERAND ; Mme GOSSET à M. DELFORGE ; Mme OCTOBON à M. DELFORGE.
Absent excusé : M. CHAFI
Secrétaire de séance : Mme LETRILLARD

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe

Membres présents..... 21
Absents ayant donné mandat de procuration..... 11
Absent..... 01
Votants..... 32

Réception au contrôle de légalité le 07/02/2022 à 17h26
Réference de l'AR : 002-210201604-20220203-d2022_32-DE

Délibération 2022-32

10 - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2022

La dotation de soutien à l'investissement local, codifiée à l'article L.2334-42 du code général des collectivités territoriales permet de financer deux catégories d'opérations : les six grandes priorités d'investissement fixées par la loi ainsi que le soutien aux contrats tels « petites villes de demain » « actions cœur de ville » et « contrat de relance et de transition écologique ».

Les opérations éligibles à la DSIL sont déclinées, par objectif, selon six axes prioritaires :

- La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de la construction de logements
- Le développement du numérique et de la téléphonie mobile
- La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires
- La réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Au titre du soutien aux contrats « petites villes de demain », la Ville entend solliciter une subvention pour la réhabilitation de la halle du marché couvert et la requalification de la place comme suit :

- Coût de l'opération : 3 566 000 € TTC
  2 972 000 € HT

- Subvention sollicitée Etat - DSIL (25%) : 743 000 €
- Subvention sollicitée du conseil régionale (33.65%) : 1 000 000 €
- Participation communale HT (41.35 %) 1 229 000 €

Après une phase de concours restreint de maîtrise d'œuvre de juillet à décembre 2021 (cf. délibération du 29.06.2021), ce projet d'envergure vient d'être confié au groupement constitué par ATELIER LAME, mandataire architecte, LE MA PAYSAGE et GRUET INGENIERIE.

L'avant projet définitif sera validé fin avril. Il sera suivi d'une phase de consultation des entreprises. Le démarrage des travaux est prévu fin novembre pour une durée d'un an.

Pour rappel, cette opération consiste à :

- Traiter les désordres structurels constatés sur la halle du marché afin d'assurer la pérennité du bâtiment.
- Maintenir la capacité d'accueil de la halle en box marchands rénovés afin d'améliorer l'ambiance, l'attractivité et les conditions d'accueil et de travail.
- Créer un box en comptoir de vente où il sera possible de faire des dégustations de produits.
- Aménager l'espace central de la halle afin d'organiser l'implantation de stands mobiles et permettre une modularité de l'espace pour d'autres activités ou animations.
- Mettre en valeur l'édifice par un éclairage architectural extérieur et/ou intérieur.

Réception au contrôle de légalité le 07/02/2022 à 17h26
Réference de l'AR : 002-210201604-20220203-d2022_32-DE

- Créer un large auvent positionné en accroche de la façade Ouest de la Halle.
- Construire un espace d'animations, d'expositions et d'accueil d'environ 120 m2 venant habiller la façade Est de l'ancien Syndicat d'initiative et la façade Ouest de l'ancienne halle aux poissons, reliant ainsi les 2 bâtiments sans toutefois les cacher. Cet espace vitré de conception moderne, lumineuse et ouverte sur la halle et sur la place aura pour objectif de créer un lien entre les différents éléments bâtis.
- Rénover et aménager l'ancienne halle aux poissons et le bâtiment mis à disposition de l'association Art Déco.
- Créer une esplanade animée pour dynamiser la place et le marché de plein-vent.
- Aménager un parvis matérialisant une entrée principale de la halle.
- Organiser les flux de circulation, le stationnement et les liaisons piétonnes.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte l'action sus-indiquée au titre de la programmation 2022,
Sollicite la subvention correspondante au titre de la DSIL 2022,
Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités subséquentes ; les crédits seront inscrits au budget 2022 dans le cadre d'une autorisation de programme.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 7/2/2022
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 10 février 2022
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.